



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 5 AOUT.

On écrit de Hanovre à la Gazette d'Augsbourg, en date du 29 juillet :

Il est très-probable que l'affaire de la patente du 5 juillet finira par une convocation des états et quelques modifications de la constitution. C'est dans les provinces plutôt qu'ici que cet acte fait sensation. On lit avec beaucoup d'attention ce que disent les journaux français et surtout les journaux anglais à ce sujet. L'armée est contraire à l'introduction de l'uniforme et des réglemens prussiens; le commerce craint toujours l'incorporation aux douanes prussiennes.

— On écrit de Naples, le 25 juillet :

Le nombre des décès diminue ici, on n'en compte plus que 120 à 150 par jour; le choléra règne avec plus de force à Vico, Massa, Meta, Sorrento; quant à la Sicile, les nouvelles particulières disent également que la maladie y est dans sa décroissance, mais elles se taisent entièrement sur ce qui regarde la politique; aussi nous ne savons absolument rien de ce qui peut s'y passer sous ce rapport; le gouvernement ne publie rien à cet égard, et l'on en est réduit à une foule de bruits des plus contradictoires.

— On mande de Constantinople au Times, que le schah de Perse est parti de Teheran, à la tête d'une expédition destinée à soumettre la province de Herat, et à rétablir l'ordre dans celle de Korasan. On assure que l'envoyé russe lui a promis la coopération de son souverain.

— Le 17, une députation de la ville de Slade a été reçue en audience par le roi. S. M. a répondu au discours de la députation qu'elle savait apprécier l'attachement des Hanovriens, dont le zèle ne s'était jamais démenti même dans les temps de détresse; que ce pays avait toujours été l'objet de la prédilection de feu S. M. Georges III et de ses descendants. S. M. s'estime heureuse d'être après l'espace de 123 ans, le premier de sa maison qui ait résidé dans le pays, ce qui le met à portée de mieux connaître ses besoins, avantage précieux que les Hanovriens ne méconnaissent pas. Cependant, a ajouté le roi, il faut attendre tout du temps, car les améliorations ne s'improvisent pas. La députation a quitté S. M. heureuse du gracieux accueil qui lui avait été fait.

(C. de Hambourg.)

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 7 AOUT.

La liste des élections publiée aujourd'hui par le Courier contient 268 réformateurs, 259 tories. La différence en faveur des premiers est de 9 membres seulement. On voit que la majorité des réformateurs qui a été de plus de cinquante sur le nombre des tories, décroît constamment; mais il y a une différence notable entre la liste du Globe et celle du Courier: celle du Globe porte le nombre des réformateurs à 284, celui des tories à 252.

— M. O'Connell l'a enfin emporté à Dublin sur ses concurrents; il y a plus, l'autre candidat libéral, M. Hutton a aussi été élu, de manière que les deux candidats tories, MM. Hamilton et West, ont été écartés. Voici comment les voix ont été réparties: M. O'Connell, 3,536; M. Hutton, 3,542; M. Hamilton, 3,467; M. West, 3,461.

— On se rappelle le dévouement montré récemment par l'aubergiste Turner, tenant l'auberge du Renard et des Raisins,

lors de la rapide descente de la voiture de S. M., venant de Highgate Hill. Cet aubergiste a été invité à se rendre au château, et là, prié de dire ce qu'il désirait à titre de récompense pour sa belle conduite. M. Turner s'étant défendu d'avoir agi par intérêt personnel dans cette circonstance, il lui a été notifié de la part de la reine, que si lui ou ses enfants pouvaient par la suite jamais avoir besoin de secours il n'oubliât pas que toute sa famille avait dans la reine Victoria une amie sincère. M. Turner ne savait comment témoigner sa reconnaissance pour tant de bontés. Ce digne aubergiste est rentré chez lui rempli de la plus vive satisfaction. Ce qu'il espère surtout, c'est que les armes de la reine lui vaudront quelquefois la visite de S. M. Quant à ce que contenait le portefeuille, M. Turner n'en a pas la somme, mais il dit qu'elle est considérable.

### FRANCE. — PARIS, LE 8 AOUT.

Le moment est-il favorable pour dissoudre la chambre des députés? La question est vivement controversée.

Aujourd'hui cette considération n'existe plus; l'entrée de D. Carlos à Madrid est manquée.

Y a-t-il en Europe d'autres événements à craindre, d'autres symptômes alarmans qui ne nous permettent pas de profiter de l'état de calme où est notre propre pays pour dissoudre la chambre? On cite les mouvemens du Portugal et les élections anglaises. Les raisons qu'on en tire contre l'opportunité d'une dissolution ne nous semblent pas très solides. Ce qui se passe en Portugal ne paraît pas très grave et préoccupé d'ailleurs infiniment peu l'attention publique en France. C'est un autre événement, sans aucun doute, que les élections pour le parlement d'Angleterre. Mais qu'y a-t-il dans ces élections qui puisse nous inquiéter pour les nôtres? Les questions qui s'y débattent sont toutes anglaises.

Vent-on savoir toute notre pensée? La monarchie, la charte, la majorité de la chambre ne courent aucun risque dans la mesure de la dissolution. (J. des Débats.)

— On s'occupe à peine de l'accusé Ferrand depuis qu'il est arrivé à la Préfecture de police. On ne lui a même pas encore fait subir son premier interrogatoire devant le juge d'instruction. Il a seulement comparu devant le préfet de police au moment de son arrivée à Paris.

— On apprend que M. le comte de Campuzano, ambassadeur d'Espagne, est parti ce matin pour Madrid. Son départ subit et secret a donné lieu à beaucoup de conjectures. On prétend qu'il s'agit toujours de l'emprunt de 250 millions.

— Le prince de Joinville s'est embarqué à Toulon, le 4 août, sur le vaisseau l'Hercule, commandé par M. Casy, capitaine de vaisseau.

Ce bâtiment, accompagné de la corvette de guerre la Favorite, commandée par M. Charles de Rosamel, capitaine de corvette, a appareillé de Toulon le même jour, à neuf heures du soir.

— On écrit de Bone, du 26 juillet :

« Nous avons reçu hier soir des nouvelles du camp; Guelma a de nouveau été attaqué par des forces imposantes, les gar-

nisons de Neschinega et d'Hamara ont manœuvré de concert avec celle de Guelma. Actuellement chaque jour nous procure une visite des troupes de Constantine.

« Une vingtaine de mille hommes sont autour de Guelma, et il ne se passe pas de jours sans qu'on fasse des sorties, et tous les jours il arrive des blessés de ce camp.

« Les Arabes font un feu aussi bien nourri que nos troupes les mieux exercées. Ils se mettent en bataille avec une prestesse remarquable, et les éclaireurs que fait notre artillerie dans leurs rangs ne les intimident point. Ils ne reculent et ne se dispersent que sur l'ordre de leurs chefs. »

— On lit dans la Vieille, de Dieppe :

« Nos concitoyens accueilleront comme un heureux augure d'avenir, ces paroles prononcées par Sa Majesté, dans une conversation avec un magistrat, sur l'importante question du chemin de fer : « Oui, Monsieur, je l'entends ainsi, chemin de fer de Paris à la mer, et jusqu'à Dieppe. »

Bulletin de la bourse de Paris du 8 août. — Aujourd'hui, c'était le tour des actions de la banque de Belgique; la hausse s'est faite presque subitement. Hier, à la fin de la bourse, on les demandait à 1425; à l'ouverture du parquet, ce matin, on ne pouvait en trouver à 1430. On a été obligé de payer 1442 50 fin du mois. Ce n'était plus par 25 qu'on achetait, c'était par 100 et 200 actions à la fois. On a parlé d'une grande opération qui devait élever les banques de Bruxelles à 16 ou 1700 fr. avant la fin de l'année; il n'en a pas fallu davantage pour engager tous les spéculateurs à se mettre à la remorque.

L'actif n'a éprouvé que de faibles variations de 23 à 23 1/8; aucune nouvelle importante ne circulait.

Les actions de la Société générale de Mutualité sont très recherchées, comme les Banques de Bruxelles.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Il n'y a pas de dépêche télégraphique aujourd'hui.

On écrit de Madrid, le 31 juillet :

Un expression consignée dans le décret royal de nomination du général Espartero, fait ici le sujet de tous les entretiens. Il est question dans ce décret d'un ordre royal qui pourra ultérieurement mander le général ministre à Madrid. L'opinion générale est que cet ordre dont la teneur est secrète, porte qu'Espartero viendra prendre le portefeuille lorsqu'il se sera emparé de la personne du prétendant, première condition de son avènement au pouvoir.

— La revue de la garnison et de la garde nationale a été très-brillante hier, et l'enthousiasme a été excité avant la revue par la nouvelle que don Carlos avait subi encore un échec. Du reste on attend d'heure en heure dans les bureaux de la guerre le bulletin d'une affaire décisive, mais le public n'ajoute qu'une médiocre foi à ces rumeurs officieuses. Ce qui est certain, d'après toutes les correspondances, c'est que les carlistes sont mal approvisionnés, et que le découragement s'est mis dans leurs rangs.

— On a publié un rapport de la commission extraordinaire de la guerre fait aux cortès dans la séance du 28 juillet.

On y lit : L'armée nationale se compose de 816 officiers, 7468 sous-officiers, 190,669 hommes et 11,411 chevaux. Les forces des rebelles se composent comme suit :

En Navarre et dans les provinces basques, 18,152 hommes d'infanterie et 500 chevaux; artillerie, 441; ingénieurs, 56. Principauté de Catalogne, infanterie, 19,260; cavalerie,

### FEUILLETON.

#### LES NUITS D'ÉTÉ À LONDRES.

Londres, le 24 juillet 1837.

La nuit est le jour de l'été; les péripatéticiens l'ont prouvé avant moi, eux qui ont inventé l'art de vivre aux étoiles. En été, ils ne connaissent d'autre midi que minuit, la chaleur n'existe pas, disent-ils, c'est un mode vide de sens. Ces grands philosophes n'assistent qu'au lever et au coucher du soleil, ils s'aiment mieux avoir mille et vingt deux soleils sur la tête qu'un seul, c'était plus riches et plus frais. Chez eux, on déférait à huit heures du soir avec des figures sèches, des raisins de Corinthe, du miel d'Hybla, du vin de Crète, sous les platanes de l'Académie, ou sur l'escalier d'une colonnade, au pied de la statue de quelque dieu; on dînait à trois heures du matin, avec des rôlis succulents et du cistye fleuri, arrosé d'huile. Ils se promenaient avant et après le repas, devisant des choses du ciel et de la terre; se proposant des énigmes, se contant leurs voyages en Sicile, où ils avaient appris la sagesse, par principes, de la bouche des rhéteurs en renom; existence douce, silencieuse, étoilée, insoucieuse du grand jour et du soleil, sa vogue ne pouvait tenir devant le progrès des lumières; noble secte qui s'est éteinte sans retour peut-être dans les zones du midi, et qui jette quelques lueurs encore à Londres, où la police complaisante protège toutes les opinions qui fuient le tumulte de l'éclair.

La chaleur de l'été est intolérable dans le Nord; ce n'est pas la chaleur fraîche et expansive des contrées méridionales; c'est une oppression qui refoule la respiration dans la poitrine, comme si l'on présentait les lèvres à la bouche d'un four. A Londres, les jours d'été sont pleins de poussière, de fracas, de rosées de suie et d'étouffemens; mais les nuits rachètent merveilleusement les vices du jour. J'ai vu des nuits dans bien des pays; elles se ressemblent toutes: le peuple dort; il ne reste dans les rues que des maisons. La seule capitale de l'Angleterre a une existence nocturne à part; c'est un spectacle inouï qui produit l'effet d'un rêve de vingt lieues de circuit, éclairé au gaz. Il est possible que l'Anglais indigène n'ait jamais remarqué Londres sous cet autre aspect; en général, personne ne connaît plus mal un pays que celui qui l'habite; mais l'étranger saisit aisément toutes les nouveautés saillantes qui échappent aux nationaux.

Il n'est point de ville au monde comparable à Londres, pour la sécurité de ses nuits; toutes les rues y sont illuminées comme des galeries de palais; on marche dans un éclair continu de gaz hydrogène, et l'esprit s'effraie à calculer ce que coûte à fonder et à entretenir ce prodigieux travail souterrain d'artères et de veines qui rallument le jour et la vie dans cette cité immense. Toute l'Angleterre est ainsi soignée pour ses nuits; villes, bourgs, ponts, grandes routes, c'est partout la même et opulente illumination. Dans les pays où le soleil n'est à peu près connu que de réputation, où la lune et les étoiles sont des auxiliaires inutiles, il n'est pas étonnant qu'on ait multiplié ces myriades d'astres factices, afin de prouver à la nature avare qu'on peut se passer de ses dons, quand on s'appelle l'Angleterre; et qu'on a des mines de houilles sous la main. Dieu veuille que les mines ne s'épuisent pas! Albion s'étendrait.

Rien ne favorise les promenades nocturnes, comme cette clarté qui vous environne et assure vos pas. L'étranger, qui a toujours entendu parler des voleurs de Londres, traite de fables tout ce qu'on lui a conté. On ne peut passer d'un trottoir à un autre sans se croiser avec un sergent de ville; une armée d'hommes de police s'éparpille en éclaireurs et garde la ville en détail. Ces policemen sont graves, inoffensifs, silencieux et mélancoliquement observateurs: la tolérance, qu'ils accordent aux péripatéticiens des deux sexes est admirable. Ils ne vous demandent jamais: Où allez-vous? comme à Paris, parce qu'on leur répondrait: Je me promène, et que la grande charte ne défend à personne de préférer la lune ou les étoiles au soleil. Cependant, si le piéton nocturne portait atteinte au repos de la majorité diurne, qui juge à propos de dormir, un policeman conduirait le péripatéticien en prison; cela est de stricte justice sur une terre constitutionnelle, où la majorité a toujours raison, même lorsqu'elle a tort.

A Londres, le peuple qui dort se couche vers les deux heures du matin; celui qui ne dort pas ne se couche qu'après le soleil levant ou quelque chose qui ressemble au soleil. Jusqu'à deux heures, les théâtres jouent, les voitures roulent, le peuple boit du ginger-beer qui est fort mauvais, les passants mangent des homards et des crevettes, les jeunes gens fument dans les divans, et les marchands de fleurs offrent des bouquets aux promeneurs affligés d'insomnie. La prostitution la plus étonnante qui fut jamais, et devant laquelle M. Parent-Duchâtel mourrait de douleur une seconde fois, s'il revenait au monde;

la prostitution du bas-Empire, enrégimentée par centuries, marchant comme une seule femme, mêlant le satin à la bure, le chapeau de fleurs à la dentelle jaunie, depuis le sérail éblouissant de Drury Lane, jusqu'au chantier sombre et pierreux de Charing Cross; la prostitution aux cent mille bras, enlaccé tout le nouveau Londres, le Londres des colonnes peintes, des péristyles de carton, des hôtels d'argile, des palais de briques, des temples peints à l'huile et au vernis; elle se roule comme un monde fou de femmes ivres, devant cette architecture majestueusement mesquine, qu'une s'élève de rien et n'a de croisées que pour ne rien voir.

Dans toutes ces demeures vivent les nobles philanthropes qui travaillent à régénérer le monde, à faire reculer la morale, à rendre à la vertu son culte, à l'homme sa dignité, à la femme sa pudeur; qui envoient des missionnaires protestants et des Bibles aux anthropophages de Bornéo et de Van-Diemen, aux païens d'Otaïti et des îles Sandwich; qui préparent une truie pour poser la première pierre d'une maison de conversion, où quatre vingt mille Aspasiennes errantes seront changées en Madelines par la grâce de Luther et de Calvin; philanthropes de haute vue, qui rêvent l'amélioration des mœurs polaires et laissent polluer le seuil de leurs maisons, qui défrichent le champ de la morale sur les limites du monde et laissent la jeune fille mendier une insulte, avant sa puberté, sous le péristyle du quadrat, ce gracieux trait d'union qui lie les souillures ténébreuses des deux Regent's street.

A deux heures, la scène change: le monde qui reste sur la place ne semble pas appartenir à ce monde; une lépre vivante coule le long des maisons; des êtres sans nom, sans sexes, sans voix, sans formes, vaquent au hasard, comme ces ombres qui attendent une obole pour passer de l'autre côté du fleuve. On assiste à des festins étranges, préparés aux carrefours, sur des tables qui tremblent et font trembler des chandelles et des plats de mets hideux. D'autres êtres, qui sans doute sont des hommes, passent devant par groupes muets, et achètent avec du cuivre imperceptible, d'énormes colimacons crus et des débris hâchés d'animaux anté-diluviens. Tout autour règne une ligne d'hôtels opulents, dont le gaz fait ressortir le luxe ironique. Quel cadre et quel tableau! Le policeman se promène, et voyant que tout est bien, il laisse en paix les convives. Une procession d'âmes en peine défile silencieusement sur les trottoirs qui descendent à Carlton-House. Les portes du parc Saint-James ouvrent l'Elysée de Londres à ces fantômes; le long des haies, sous

300, Avignon et Valence, infanterie, 16,000 hommes; cavalerie, 1400. Nouvelle Castile, 1073 et 228 chevaux

PORTUGAL.

Les nouvelles que nous avons reçues directement de Lisbonne par la voie de Madrid, confirment que les tentatives des partisans de la charte dans le Minho, dans l'Alentejo et dans le district de Santarem ont été comprimées. Partout les révoltés étaient en fuite et poursuivis; ceux de Minho, comme nous l'avons dit, s'étaient enfermés dans la place de Valença sur l'extrême frontière de la Galice, où ils sont assiégés par les constitutionnels, et déjà de l'artillerie et des munitions étaient parties par mer d'Oporto pour en commencer le siège.

On n'est cependant pas tout-à-fait sans inquiétude, dit notre correspondant, et le gouvernement a jugé nécessaire de faire partir le baron Bonfin et le brigadier Rivoso avec des troupes pour les provinces, afin de mieux assurer le triomphe des constitutionnels en même temps qu'il arme à Lisbonne tous les patriotes révolutionnaires, qu'il appelle au service tous les officiers nationaux ou étrangers qui sont ici, et même les élèves de l'école polytechnique au fur et à mesure qu'ils finissent leurs examens.

Les députés étant persuadés qu'un danger existe encore, ont renoncé aux interpellations qu'ils devaient faire aux ministres dans la séance d'avant-hier, afin d'obtenir des renseignements qui prouvent la nécessité de continuer la suspension de l'habeas-corpus. Mais lorsque les ministres entrèrent au congrès, le député J. Pizarro fit entendre qu'ayant eu une entrevue avec L. E., il se désistait de ses interpellations, les réservant pour une occasion plus opportune.

Les cortès adoptèrent, dans la même séance, le projet de loi contenant des mesures restrictives de la liberté de la presse, projet qui avait été présenté avant la dernière insurrection.

Tout le monde est persuadé ici que cette révolte a été excitée par l'or venu de l'étranger. Le gouvernement même n'en fait pas un mystère. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Diario do Governo* du 18: « Cette révolution anti-nationale n'a rien de portugais; elle a été fomentée par des étrangers, on est venu de dehors pousser nos ennemis à la révolte. Si quelques Portugais se sont vendus, qu'on sache bien que la nation ne se vend pas, et que les baïonnettes portugaises sont d'un fer à combattre l'or des étrangers. »

L'assertion de la feuille officielle de Lisbonne paraît se rapporter aux faits publiés ce soir par la *Gazette de France* dans les termes suivants :

Ce qui vient de se passer en Portugal contre la constitution n'était point une tentative isolée. Il existait un plan de conspiration qui, en cas de réussite à Lisbonne, devait amener en Espagne le rétablissement du *statu royal*. Le cabinet des Tuileries était, assur-t-on, dans le secret. Voici quelques détails sur ce complot avorté, nouvel élément de discord entre les libéraux révolutionnaires de la Péninsule.

Il paraît que les amis de Christine ont fait quelques ouvertures au cabinet des Tuileries sur la possibilité d'un mouvement qui mettrait entre les mains de cette princesse un pouvoir dictatorial, et on a demandé si le cas échéant on se déciderait à secourir l'Espagne. Ce projet a été fort approuvé dit-on, et il a été convenu que la reine s'efforcerait de se soustraire aux promesses faites aux héros de la Granja dans un moment de surprise. Une fois la liberté individuelle suspendue à Madrid et la mauvaise presse étouffée, on comptait n'avoir plus d'obstacles sérieux à surmonter.

M. de Latour-Maubourg était reparti pour Madrid avec des instructions qui laissaient entrevoir que son gouvernement accorderait son appui, si la reine avait le bonheur d'échapper au joug de ses conseillers révolutionnaires.

Ce projet de renverser la constitution de 1822 semblait en effet offrir des chances de succès. On comptait d'abord sur l'armée, qui n'a point approuvé tous les changements qui ont suivi la révolution de la Granja, et la preuve c'est qu'on n'a point encore voulu ou osé lui faire prêter le serment à la constitution.

On prétend que les généraux Miguel Alava et Cordova étaient de la conjuration; que le premier avait quitté Tours sous prétexte d'aller prendre les eaux de Baréges, pour ensuite franchir les Pyrénées; que le second, absent de Paris depuis quelques semaines, en était parti avec deux passeports,

Les arbres, sur les banquettes du parc royal, apparaissent des masses confuses de haillons qui flottent sur des squelettes, des chapeaux de paille en putréfaction, ornés du crêpe du deuil de Guillaume, des robes tourmentées, des visages monstrueux avec des yeux sans regard, des lasses de guenilles qui se tiennent par les mains; le joyeux gaz hydrogène éclaire tout cela tranquillement, avec sa flamme sercine, et trahit les ombres courtoises rôdant autour de graves et chastes sentinelles qui gardent l'ombre du roi mort. Aucune voix, aucun cri, aucune plainte ne se fait entendre sous ces bocages; ceux qui veillent respectent le sommeil des hôtels de *Carlton-Terrace*; c'est une promenade en pantomimes, où la licence est grave et ne rit pas de ce qu'elle fait; c'est un badinage mélancolique, une espièglerie sérieuse, qui ressaisit son innocence devant le *polliceman*, et ne prend de ses plaisirs ou de ses peines que celui permettent les lois du pays.

Dans toute l'étendue de ce parc circule la même population; au milieu de ces incroyables scènes, on trouve souvent des Anglais austères qui lisent les papiers publics, sous le gaz, comme dans un cabinet littéraire, et qui ne sont jamais distraits de leur lecture par le tourbillonnement des ombres; nombre de sages péripatéticiens traversent toutes ces souillures flottantes, comme la douce Aréthuse les flots amers; ils ne causent pas entre eux; ils se promènent courbés sous une méditation muette; ils sont assis sur les banquettes, et regardent les arbres, ils dorment au frais sur la foi de l'hospitalité royale qui leur fait ce doux sommeil. Chacun pense pour soi, parmi ces philosophes errants, et personne n'est assez prodigue de ses idées pour les communiquer à ses voisins. Rien de morne comme ce silence, qui n'est interrompu, par intervalles, que par un léger sifflement d'aspiration gutturale, sorti d'une lèvres invisible, et semblable au susurre de la sauterelle dans les nuits tièdes du Midi.

Mêmes scènes se répètent devant le palais neuf de *Saint James*, triste et désert comme une ruine d'Égypte; devant l'arc de triomphe, qui s'élève si lourdement sur la terre, n'ayant rien à porter vers les cieux, et même encore devant la vénérable abbaye de Westminster. Le cimetièrre est envahi; des ombres dissolues folâtraient sur la pierre des tombes, et insultent à la majesté des deux chambres et des reines ensevelies, dans les hangars et les sépultures voisines, Westminster élève aux cieux ses deux tours, comme deux bras pour demander vengeance; le ciel n'écoute point le monument apostat, il faut que les sacrilèges se

l'un pour Vichy, où il est actuellement; et un autre pour l'Espagne; l'un sous le modeste nom de Cordova, et l'autre sous celui de général Cordova.

Au reste, M. de Campuzano, comte de Rechen, surveillait, dit-on, les auteurs de ces projets. Il a été parfaitement secondé dans la découverte du complot par tous les attachés à son ambassade.

M. Calatrava sait maintenant que les secours qu'il a fait solliciter, et l'appui du cabinet des Tuileries, sont au prix de la destruction de la constitution de 1812.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 9 AOUT.

On assure qu' aussitôt le retour de M. Nothomb, toutes les stations du chemin de fer vont être simultanément construites sur le pied le plus grandiose et le plus commode pour le service de voyageurs aussi bien que des marchandises.

Nous apprenons que la direction de l'Académie de Bruges, vient de décider que douze médailles en or seront distribuées à ceux des artistes dont les ouvrages mériteront cette distinction. D'après la décision du jury une treizième, également en or, sera accordée à l'amateur qui aura exposé la plus belle collection d'anciens tableaux.

On lit dans le *Journal des Flandres*, du 8 août :

Un grand malheur est arrivé avant-hier dans les environs du Strop, hors la porte de la Colline, un ponton chargé de 15 personnes qui traversait l'Escaut, a été touché par un bateau et renversé dans le fleuve. Six ou sept personnes ont péri misérablement. Les autres se sont sauvées à grand-peine. Ce malheur a fait la plus pénible sensation. On croit qu'il sera l'objet d'une enquête.

Trois soldats hollandais, placés en embuscade près d'une digue aux environs de la ville d'Hulst (Flandre zélandaise), ont arrêté l'autre jour un citoyen belge, nommé Jacques Verecken, et l'ont fusillé au moment où il voulait s'échapper de leurs mains. Ce malheureux n'a pas survécu à cet attentat.

On écrit d'Anvers 9 août :

Nous venons d'apprendre, que samedi dernier un étranger, prévenu de banqueroute frauduleuse, a été arrêté par un commissaire de police dans un hôtel de cette ville, que des valeurs assez considérables ont été saisies sur lui et qu'immédiatement après son arrestation il a été transporté à Bruxelles.

La *Bombe* vient de se fondre dans un nouveau petit journal intitulé le *Rail Way*, qui s'occupera spécialement des chemins de fer.

On écrit de Valenciennes, 8 août :

A peine l'agitation produite parmi la classe ouvrière à Anzin est-elle apaisée, que de nouvelles causes d'agitation viennent de se manifester à Valenciennes même. Il s'agit, cette fois, de la classe des boutiquiers et marchands en détail, ligués contre les marchands ambulans qui viennent, coup sur coup, dans des ventes à l'encan de marchandises neuves, jeter la perturbation dans le petit commerce.

Bruxelles, le 8 juillet (trois heures). — La bourse a été très-calme; le cours de l'actif espagnol a été constamment à 20 1/2 A. 5/8 P. La liquidation de demain ne paraît pas devoir faire sortir de cette stagnation. Les actions conservent la faveur de la spéculation et la hausse venue de Paris sur les Banques de Belgique a produit son effet ici: Société Générale titres en nom 11 7/8 A.; certificats au porteur-émission de Paris 16 65 A.; Société de Mutualité 112 1/4 A.; Banque de Belgique 439 A.; Actions Réunies 101 3/4 A.; Chemins de Fer français: St. Germain 885 A., Versailles rive droite 720 A., rive gauche 660 P. 640 A., Mulhouse 670 P. 650 A., très-recherchés.

Anvers (deux heures). — Ardoins 20 1/2 5/8 A. au comptant 3/4 papier à terme.

LIEGE, LE 10 AOUT.

La députation envoyée par le conseil communal de Liège, pour offrir à Leurs Majestés ses hommages respectueux et les prier d'agréer les fêtes que la ville a préparées pour l'époque de leur prochain séjour, a été reçue à Spa avec les témoignages d'une affectueuse bonté.

Arrivés vers dix heures du matin dans la journée du 8, Messieurs les membres de la députation ont été reçus par le roi à midi. S. M. a accueilli ces Messieurs avec bienveillance, et a accepté avec des marques visibles d'intérêt pour la ville

consommation: est-il quelque chose de saint depuis la papauté d'Henri VIII? A défaut du ciel vengeur, il y a une sentinelle qui n'a pas reçu dans sa consigne la répression des sacrilèges, et l'éternel *polliceman*, qui a mission de protéger le sommeil des vivants, ne s'inquiète pas du sommeil des morts.

Si l'on se jette dans le faubourg immense, de l'autre côté de Westminster, on revoit les mêmes accidents nocturnes, aux lieux délatrices de ce gaz impitoyable qui poursuit le crime partout et l'éclaire comme une bonne action. Il y a des grilles de fer ornées de idées immobiles qui vous regardent et ne rient jamais; il y a des portes ouvertes qui conduisent à des repaires mystérieux et interdits au soleil hydrogène; il y a des perrons où sont assis des hommes et des femmes, comme un groupe de statues sur un tombeau, et toujours le long des trottoirs, toujours la fourmière d'ombres déguenillées, en chapeau de paille, avec le crêpe royal, marchant avec des intermittences d'allure pudique ou folle selon qu'elles voient paraître ou s'éclipser le *waterproof* luisant et rond qui couvre la tête du *polliceman*. C'est partout le même tableau, le même décor, les mêmes acteurs; on marche toujours dans la rue qu'on vient de quitter; on revoit ce qu'on vient de voir.

A droite et à gauche, de belles maisons, dont les portes étincellent de cuivre et de vernis, des trottoirs doux comme de l'acier poli; des *squares* qui dorment à l'ombre dans leurs prisons de fer; des rues qui suivent le cordeau, avec leur régularité désespérante; une profusion inouïe de lanternes où le gaz joue avec le vent du haut de ses candelabres; et partout aussi une misère vivante et fluide, une lèpre intarissable, une volupté en putréfaction, un cynisme élevé à toute sa bassesse; partout l'or et le grant brochant des vignettes anglaises sur un front d'immondices.

En traversant *Westminster-Bridge*, on marche entre deux rangées de niches peuplées de cénotophes qui dorment ou attendent quelque chose, et comme on ouvre la bouche pour respirer la Tamise, après avoir respiré tant d'air infect, on demeure confondu d'étonnement devant le magnifique spectacle de Londres endormie sur les haillons de Londres qui veille; géant de la création humaine qui n'a pas de pain à jeter à tous ses enfants, et les regarde gisant sur le fumier du haut de l'église St. Paul, ce beau corps sans âme, ce cadavre du soleil de Rome, ce dôme de glace qui refroidit la tête et le cœur et ne peut se donner à lui-même qu'une couronne de charbon d'écrit!

de Liège le programme des fêtes qui lui a été présenté. Le roi a répondu gracieusement à l'allocation de M. le bourgmestre, président de la députation, et s'est entretenu avec ces Messieurs de plusieurs objets qui concernent la ville de Liège, la prospérité de son industrie et l'embellissement de cette importante cité. Le roi est même entré en explication sur divers faits qui attestent une connaissance personnelle des intérêts des localités, et une vive sollicitude pour leur bien être. Il a félicité l'administration sur le bon ordre qu'elle était parvenue à maintenir dans des circonstances difficiles, etc.

Après une audience qui a duré environ trois quarts-d'heure, Messieurs les députés ont reçu une invitation à dîner le même jour avec Leurs Majestés.

Ce dîner, où plusieurs autres personnes assistaient, a offert le même spectacle d'une réception affectueuse. Après le dîner, le roi et la reine se sont entretenus, chacun en particulier, avec les membres de la députation qui ont été tous individuellement l'objet des attentions les plus bienveillantes. Leurs Majestés ont assuré ces Messieurs qu'elles passeraient quelques jours à Liège avec le plus vif plaisir et qu'elles ne doutaient pas de l'empressement avec lequel la population s'apprétaient à les recevoir; ajoutant que le souvenir de leur séjour antérieur n'était pas effacé et qu'elles étaient très sensibles aux témoignages d'affection qu'elles en avaient continuellement reçus.

Tel est en résumé le récit de l'accueil qui a été fait à notre députation. Il est d'un excellent augure pour les fêtes qui vont se succéder dans nos murs, et tout fait espérer qu'elles seront dignes des circonstances et des personnes à qui elles seront offertes.

Spa présente un magnifique aspect; toutes les rues sont ornées de guirlandes, les couleurs nationales flottent partout; maisons, rues, places publiques, sont remplies d'une foule immense; les populations des villages voisins sont accourues en habit de fête, l'illumination est générale; il n'est pas de maison qui n'ait ses lampions ou ses verres de couleur. On remarque entr'autres l'hôtel-de-ville, la Fontaine du Marché, la salle du Poulhon, la place Royale, quelques pavillons épars sur les côtesaux qui entourent Spa; l'Hôtel de Flandre est illuminé avec beaucoup de goût.

LL. MM. sont descendues à l'Hôtel de Belle Vue aux cris mille fois répétés de *vive le Roi! vive la Reine!*

L'Harmonie d'Ensisval a exécuté la *Marseillaise*; la garde civique a défilé devant l'hôtel.

C'est vendredi prochain qu'aura lieu à Spa le concert de M. Prume, de Liège. Ce concert promet d'être brillant.

Les habitants d'Aywaille et des environs espèrent que le roi ira, pendant son séjour à Spa, visiter la célèbre grotte de Remouchamps.

Nous croyons qu'on s'occupe en ce moment au ministère de la justice, d'un projet de loi destiné à fixer le sort des magistrats que l'âge ou les infirmités forcent au repos; nous ne pouvons qu'applaudir à une semblable résolution que réclament depuis longtemps, le double intérêt de la magistrature et du service public, mais il est plusieurs points importants qui doivent à notre avis dominer un semblable projet de loi: et d'abord qui n'a senti que le principe si salutaire en lui-même de l'immovibilité doit subir une indispensable modification? qui ne s'est dit qu'il importe de déterminer un âge auquel le magistrat devra quitter ses fonctions pour trouver un repos honorable, et la récompense méritée de longs et utiles travaux. La nature humaine est faite de telle sorte, que la faculté de s'apprécier à sa juste valeur, diminue à mesure que les ressorts de l'intelligence se détendent, et qu'il n'est pas rare de voir tel vieillard chez qui l'entente des affaires et l'aptitude au travail n'existent plus qu'un souvenir, se croire néanmoins un fonctionnaire indispensable, et rester avec obstination, à son poste, jusqu'à ce que la décadence complète de l'esprit. Il faut donc que la loi soit plus sage que l'homme, et qu'elle fixe un âge auquel le magistrat devra nécessairement se retirer. Certes il arrivera parfois qu'on se privera des lumières et de l'expérience d'un homme qui aura conservé, dans sa vieillesse, toute l'activité et toute la verdeur de l'âge mûr. Mais en rejetant ce principe absolu, on tombe dans de biens plus graves inconvénients; tel serait, par exemple, le pouvoir arbitraire qu'il faudrait abandonner au gouvernement, de discerner ceux qui peuvent rendre encore quelques services de ceux que les

L'aube laisse tomber sa pâle tristesse sur toutes ces âmes en peine qui vaguent et prennent un corps aux premières lueurs du jour, mais quel corps! Elles s'efforcent d'aurora, elles feraient reculer le soleil, s'il y avait un véritable soleil à Londres. Il faut voir avec quelle gravité les sentinelles de Saint-James regardent passer ces échappés de la nuit! Ou vont elles subir le jour? personne ne le sait; elles ignorent elles-mêmes. A cette heure, c'est vraiment un admirable tableau, qu'une vue de Londres, prise de l'arc de triomphe, devant Hyde-Parck ou de *Carlton-Terrace*. Les vapeurs du crépuscule matinal se mêlent aux lueurs expirantes du gaz hydrogène, et font ressortir sur un ciel d'opale les cimes des arbres les plus gracieusement dessinés du monde, et les hautes colonnades des parcs.

Tout ce que Pimpitoyable clarté du jour fait saillir de faux, de servile, de guindé, de massif, dans la fastueuse indigence de l'architecture anglaise, est encore perdu dans les complaisantes demi-teintes de l'aube; on croirait voir ressusciter d'entre les ténèbres, Palmire et Babylone. La lourde et fade colonne du duc d'York profite du moment pour jouer la colonne Antonine et se faire gracieuse à peu de frais. Sur Waterloo-Place et à Regent's-Street, toutes les pierres s'élèvent avec une majesté imposante; les portiques des clubs oublient qu'ils sont de carton, et prennent des airs de temples; les ordres toscan, ionique, corinthien, qui demandent humblement pardon au soleil de s'être déguisés à l'Anglaise, affectent des attitudes monumentales à tromper l'œil de Phidias.

Sur la place de Trafalgar, le Musée s'enveloppe d'un aspect grandiose; le palais du duc de Northumberland se couvre d'un domino vénitien, et le lion qui le surmonte ressemble quelques minutes à un lion; la statue équestre de Charles I<sup>er</sup> ne fait plus rougir l'ombre de Van Dick, et double heureusement le Marc-Aurèle du capitole. C'est de toutes parts une grandeur, une richesse, une profusion de portiques, de colonnades, de basiliques, de péristyles, comme leur grand aïeul Martin les a rêvés, dans une nuit dorée, avec un éclair livide pour soleil. C'est à mesure que l'aurore aux doigts de brume glisse à travers cette succession monumentale de merveilles tébéennes, la majesté de leur architecture s'humilie et dès que le jour arrive, il ne reste que la plus soignée, la plus correcte, la plus habitable ville du monde, où l'industrie et la richesse ont fait triompher tout ce qui est utile, sans appeler l'art et la grâce à leur secours.

glaces de l'âge ou les infirmités ont frappé d'une incapacité absolue; tel serait encore le danger de voir s'élever des réclamations de la part de vieux magistrats qui, mis à la retraite, et se comparant avec faveur à tel autre que n'aurait pas atteint une semblable mesure, se croiraient et se prétendraient victimes d'une injustice. En traçant une règle générale, aucun amour-propre n'est froissé, aucun intérêt particulier n'est favorisé au détriment d'un autre, et chacun se résigne à la loi commune. L'âge de 70 ans est, selon nous, celui qu'il faudrait fixer; il est bien rare en effet qu'après cet âge, celui qui a longtemps travaillé, soit encore propre aux études incessantes que réclame la science du droit et de la jurisprudence; à cet âge, on peut encore parfois siéger à une audience sans trop de fatigue, mais généralement le besoin du repos se fait sentir chez le septuagénaire que ne servent déjà plus la pénétration et la rectitude d'idées qui distinguent l'âge mûr.

Un point secondaire vient se rattacher à celui dont nous venons de dire quelques mots. Ordinairement la carrière du magistrat commence vers l'âge de trente ans; celui qui aura atteint soixante dix ans aura donc de quarante à quarante cinq années de service; nous voudrions qu'à cet âge, le magistrat jouit, à titre de pension, de l'intégralité de son traitement. Une double considération justifie cette proposition; en effet, le septuagénaire, selon le terme ordinaire de la vie qu'il a vécu, n'a plus que quelques années à vivre; le sacrifice n'est donc pas énorme et n'est-ce pas dès lors une sorte de barbarie, que de forcer un vieillard à se priver de certaines jouissances dont il avait contracté l'habitude, surtout après que l'éducation et l'établissement de sa famille ont épuisé les faibles ressources qu'il a pu amasser dans le cours de ses pénibles fonctions. Nous reviendrons demain sur cette matière.

Nous avons inséré hier les différentes nominations faites par M. le ministre de l'intérieur dans le corps enseignant des deux universités de Liège et de Gand.

Le système suivi précédemment par M. le ministre a encore prévalu cette fois-ci. Une université purement communale ne se recruterait pas d'hommes d'une célébrité et d'un talent aussi équivoques que le sont plusieurs d'entre les nouveaux élus. Nous ne pouvons autrement qualifier l'esprit qui a dicté ces choix, qu'en disant que « l'on conspire la ruine des universités de l'état. »

Tel professeur, transféré du corps enseignant de Gand à celui de Liège, a déjà été l'objet des plus vives et des plus unanimes attaques. Appelé à professer la haute littérature ancienne, on dit qu'une lettre, adressée par lui à un des journalistes de la capitale, déclara que le prétendu savant ne connaissait pas l'orthographe de la langue française.

La nuée de professeurs dont on peuple nos universités ne remplace pas l'influence qu'aurait pu exercer sur les bonnes études la nomination de six ou sept hommes d'un véritable talent.

La chambre d'accusation a renvoyé hier, devant la cour d'assises de la province du Limbourg, séant à Tongres, le nommé Dessera, sous la prévention de parricide, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

Nous lisons dans le *Nouveliste de Verviers* :

Notre conseil communal a bien compris ses devoirs envers ses administrés en décidant dans sa séance d'avant-hier qu'une députation ira à Spa solliciter de S. M. la prompte exécution de la section du chemin de fer de Liège à Verviers. La lenteur qu'on met à commencer les travaux devenait vraiment désespérante, et c'est avec beaucoup de raison que nos administrateurs ont jugé nécessaire de s'adresser à la justice du roi pour en obtenir que notre ville soit enfin traitée comme elle le mérite.

Nous aimons à nous flatter que cette démarche aura du succès; la députation, composée comme elle le sera, convaincra S. M. de l'importance que les habitants de notre ville attachent généralement à ce que le chemin de fer soit construit le plus tôt possible. Le roi verra bien que, si l'administration communale et la chambre de commerce, interprètes compétents des intérêts de la ville, s'accordent à réclamer sa royale intervention dans cette affaire, c'est parce qu'elles en ont des motifs réels, et dignes par conséquent d'être pris en considération par sa majesté.

M. Deheselle, évêque de Namur, est arrivé avant-hier soir chez ses parents, à Charneux. Hier matin, le prélat s'est rendu à l'église de Charneux et y a chanté la messe. Il a été reçu à l'entrée du village par le clergé et les membres du conseil communal qui l'ont conduit jusqu'à l'église, précédé de la musique et au bruit de décharges de boîtes. Une foule d'habitants de la commune et des environs assistait à cette réception qui a présenté l'aspect d'une véritable fête.

Nous apprenons que Mgr. Deheselle viendra demain à Verviers. Il dira messe à l'église Notre-Dame et dînera chez M. notre curé-doyen. Le prélat visitera, dit-on, les établissements religieux et de bienfaisance de cette ville.

Quelques instants avant l'arrivée du roi à Spa, un malheur déplorable est arrivé : Un cheval monté par un officier de la garde civique, s'est emporté, son cavalier a fait tout ce qu'il était en son pouvoir pour s'en rendre maître, mais la bride s'est rompue et le cheval en se cabrant a renversé 5 ou 6 personnes. Deux femmes sexagénaires sont blessées mortellement; l'une d'elles a la tête fracassée; un homme a la jambe cassée. A dix heures l'une des deux femmes blessées expirait, l'autre était dans un état désespéré.

Nous empruntons à la correspondance privée de l'*Observateur*, les nouvelles suivantes :

Les individus qui avaient été reconnus coupables de la falsification des billets de la banque Liégeoise, ayant échoué dans leur demande d'être admis à rester dans les prisons de Liège, devaient être transférés à la maison de force de Verviers. L'un d'eux fut reconnu par le médecin de la prison, être indisposé assez sérieusement pour que l'on différât sa translation. Dans l'espoir de prolonger leur séjour ici, ses deux complices s'étaient fait des blessures à l'aide de l'acide sulfurique. Le gouvernement soupçonnant de la complaisance de la

part de ceux qui devaient exécuter l'ordre de translation, a dépêché un médecin de Bruxelles afin de constater l'état des prisonniers. Celui-ci s'est assuré que l'état de maladie du condamné Hennebert était réel, mais il lui a semblé qu'en prenant des précautions on pouvait lui faire faire le voyage. L'on a pris en effet des précautions.

La coïncidence de l'arrivée de la famille royale, avec les fêtes données à l'occasion des courses, promet d'amener à Liège un concours considérable d'étrangers. Tous les hôtels ont déjà disposé de tous leurs appartements pour cette époque. Dès à présent la ville est constamment traversée par des chaises de postes, se dirigeant vers Spa ou s'arrêtant ici; l'on cite plusieurs personnages de distinction comme devant se trouver à Liège dans quelques jours. Tout annonce que le roi sera reçu avec un accueil sincère par les habitants; la régence de son côté fera tous ses efforts pour faire oublier le dissentiment qui a pu régner entre elle et le gouvernement, et pour faire dignement les honneurs d'une ville dont l'industrie exerce une si grande influence sur la prospérité de la Belgique entière.

L'on a reçu avec une satisfaction marquée la nouvelle de la nomination des nouveaux conseillers. Le choix fait par le gouvernement était en quelque sorte dicté par l'unanimité des présentations faites par la cour et par le conseil provincial, et ne pouvait manquer d'être applaudi par les justiciables.

Une lettre particulière de Palerme en date du 26 juillet, contient ce qui suit :

« Le choléra diminue ses ravages. Depuis cinq ou six jours il ne meurt plus que quatre-vingt à cent personnes par jour. On espère que le mal va finir. »

« On ne peut se faire une idée des ravages qu'il a exercés. Nulle famille qui n'ait à déplorer quelque perte. Grands et petits, jeunes et vieux, robustes et débiles, ont succombé. On compte douze mille morts en si peu de temps. Les 4, 5 et 6 juillet, il y eut quatre mille cinq cent cinquante morts. »

« La femme du gouverneur (Luogotenente) et la femme du ministre S. Martino sont mortes. Il est faux que le gouverneur ait été massacré et que des excès aient été commis contre les personnes et les propriétés. »

« Je le répète, tout va beaucoup mieux : on sort; les rues se peuplent et les affaires reprennent leurs cours. Les boutiques sont ouvertes. »

« Dans la maison des fous, tout le monde a succombé. Le directeur et six personnes de sa famille sont morts. »

**VILLE DE LIÈGE.**  
**PROGRAMME DES FÊTES**

Qui seront offertes à Leurs Majestés le Roi et la Reine, les 14, 15, 16 et 17 août.

Le 14, des salves d'artillerie et le son des cloches annonceront l'arrivée de Leurs Majestés. Leurs Majestés seront reçues par les autorités sur la route de Spa aux limites de la commune.

- Le cortège marchera dans l'ordre suivant :
1. Détachement de pompiers.
  2. L'harmonie militaire.
  3. Un détachement de l'artillerie de la garde civique.
  4. Un détachement de la garde civique à cheval.
  5. Les voitures du corps municipal.
  6. Un détachement de la garde civique à cheval.
  7. Les voitures du Roi et de la Reine escortées à droite par le général et le colonel commandant la garde civique, et à gauche par les commandants de la province et de la place.
  8. Les états-majors de la garde civique et de l'armée.
  9. Un détachement de la garde civique à cheval.
  10. La voiture du gouverneur.
  11. Les voitures des fonctionnaires.
  12. Les voitures des personnes qui se présenteront pour faire partie du cortège.

Le cortège suivra la rue Basse-Wez, le faubourg d'Amerscoeur, les rues Entre-deux-Ponts, Puits-en-Sock, Chaussée des Prés, le Pont des Arches, la rue du Pont, le Marché, la rue Royale, la Place St. Lambert, la Place Verte, la Place du Spectacle, la Haute Sauvenière, la rue St.-Hubert et le Mont St. Martin, pour se rendre à l'hôtel de M. le gouverneur de la province.

Le 14, jour de l'arrivée de LL. MM. concert à la salle du Théâtre Royal.

Le 15, courses de chevaux à deux heures; — spectacle gala.

Le 16, bal à l'Hôtel-de-Ville; — mats de cocagnes sur la Place St-Lambert.

Le 17, courses de chevaux à 2 heures; — feu d'artifice à neuf heures au rivage Ste-Barbe.

Pendant tout le séjour de leurs Majestés, illuminations et harmonie sur les places publiques.

L'administration municipale espère que les habitants concourront à embellir ces fêtes en illuminant les façades de leurs maisons et en les décorant sur le passage de leurs Majestés, à leur arrivée et à leur départ.

Arrêté par le collège des bourgmestre et échevins le 10 août 1837.

Le président, *Louis Jannée*.

**COURSES DE CHEVAUX.**

On croit devoir prévenir les propriétaires de terrains sur Droixhe qui ont autorisé ou autoriseront l'établissement de barriques, tentes, etc., sur ces terrains, qu'ils seront responsables des dommages qu'occasionneront ces lieux de réunion aux propriétés de leurs voisins. Liège, le 10 août 1837.

Le tirage au sort, pour les places au concert du 14, annoncé pour dimanche, aura lieu samedi à 4 heures de l'après-dînée.

**ANNONCES.**

RUE SOUVERAIN PONT, n° 58, on vient de recevoir une GRANDE QUANTITÉ de DENTELLES de tout genre, d'église et autres, que l'on vend à des prix très-modiques.

**TÊTES-CHAUVES**

ET NOTAMMENT

**CELLES ATTEINTES DE LA TEIGNE**  
(KWAED-ZEER.)

Dont on garantit la guérison dans le délai d'un mois, LES INDIGENS GRATIS.

**PAR BRÉVET D'INVENTION**

L'EAU CAPILLAIRE-MANGAM propre à la régénération des CHEVEUX, à en arrêter la chute, à les fortifier et à les faire revenir aux têtes-chaves quel que soit l'âge des individus et la cause de la calvitie, se trouve :

- A Bruxelles, Montagne de la Cour, 61.
  - A Anvers, rue Pont de Meir, chez DANNEAU-WOUTERS.
  - A LIÈGE, chez DIGNEFFE, quai sur Meuse, où se trouve momentanément l'inventeur.
- Il y a des flacons de 6 et de 16 francs. — AFFRANCHIR. 1514

**Grand Hasard.**

**ORBAN-XHENEMONT,**

RUE DE L'UNIVERSITÉ, A LIÈGE,

Vient de recevoir une NOUVELLE PARTIE très forte de TRÈS JOLI COTON imprimé, toile superfine et bon teint qu'il vend à 10 1/2 et 13 1/2 sous de Liège.

Chez le même JOLI QUARTIER de deux places, garni ou non, A LOUER. 1183

ESTURGEON TRÈS FRAIS, HARENGS ET ANCHOIS NOUVEAUX, chez PERÉT, rue Ste. Ursule. 1364

ESTURGEON, SAUMON frais et famé. Chez ANDRIEN SAURETS FUMÉS PLEINS DOUX, chez ANDRIEN fils.

AU N. 366, RUE SUR MEUSE,

ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR,

L'on vient de recevoir une TRÈS FORTE PARTIE DE FROMAGES DE HOLLANDE, ire. qualité. 1500

UN DOMESTIQUE, jeune et intelligent, peut se présenter au Café du Midi, à Liège. 1499

APPARTEMENT A LOUER avec écurie si on le désire, rue de la CATHÉDRALE, n° 2. 1512

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée, le LUNDI 14 AOUT courant, à 2 heures de relevé, UNE MAISON, SITUÉE A LIÈGE, rue PETITE BÈCHE, n° 864. 1506

**VENTE PAR LICITATION.**

SAMEDI 12 août 1837, à 3 heures après dînée, le notaire MOXHON, vendra aux enchères, en son étude,

**UNE MAISON.**

Avec avant-cour et jardin derrière, sise à Liège, rue du VERTBOIS, n° 350, vis-à-vis de l'église des incurables. L'acquéreur en aura la jouissance le 25 septembre 1837; S'adresser audit notaire pour connaître les titres et conditions. 1479

**HAUTS-FOURNEAUX**

ET

**Forges de Couvin, à vendre.**

LE 11 AOUT 1837, AUX DIX HEURES DU MATIN, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à DINANT, province de Namur, IL SERA PROCÉDÉ A LA VENTE ET ADJUDICATION DÉFINITIVE

DES GRANDS ET BEAUX

**ETABLISSEMENTS**

**DE COUVIN,**

Consistant en TROIS GRANDS HAUTS-FOURNEAUX, quatre Forges à plusieurs Feux, un Laminatoire de la plus grande force, une Tréfilerie, aciérie, fonderie, Bocarts, Patouilletts avec tous les bâtiments en dépendans, ateliers d'ouvriers, minières de premières qualités, bois, prairies, terres et terrains.

SIX BEAUX ET DES PLUS GRANDS ÉTANGS,

Produisant divers cours d'eau de la plus grande force,

PLUSIEURS BELLES ET VASTES MAISONS DE MAÎTRE,

UN VILLAGE DE VINGT HUIT HABITATIONS D'OUVRIERS

avec les terrains et jardins y attenants,

LE TOUT SITUÉ A COUVIN,

ARRONDISSEMENT DE DINANT, PROVINCE DE NAMUR.

Ces grands établissements sont traversés par la route royale de Philippeville à Rocroy, et seront au premier jour traversés par le chemin de fer de Charleroy à Vireux (France). 1468

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE  
DU  
CONSEIL PROVINCIAL  
DE LIEGE.

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'art. 4 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

« Art. 4. Les publications qui n'étaient que commencées à l'époque de la promulgation de la loi du 2 mai, et seront renouvelées à tous égards, conformément au titre IV, section 1re. de la loi du 21 avril 1810. »

Attendu que le Sr Clément Simonis a déclaré persister dans la demande en concession de mines de fer, plomb, calamine, cuivre et autres, formée par lui le 10 mars 1837, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 4 de l'arrêté royal précité;

Arrête :

Les publications de ladite demande seront renouvelées à tous égards pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810;

Les art. 2 et 3 de l'ordonnance du 14 mars 1837, transcrits ci-après, seront de nouveau exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales chargées d'assurer lesdites publications.

En séance, à Liège, le 21 juillet 1837.

Présents : MM. baron Vandenstein, gouvern., Delfosse, Seronx, Boussemart, Gouvy, Lhonneux et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,  
F. N. J. WARZÉE.

DEMANDE

EN CONCESSION DES

**MINES DE PLOMB,  
DE FER, DE CUIVRE,  
DE CALAMINE ET AUTRES,**

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE

**99 HECTARES 95 ARES 84 CENTIARES,**

DÉPENDANS DES

**COMMUNES DE VERVIERS,  
STEMBERT ET ENSIVAL.**

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 10 mars 1837, sous le n° 1540 du répertoire particulier, le sieur Clément Simonis, domicilié à Serouille, commune de Stembert, a demandé la concession des mines de plomb, de fer, de cuivre, de calamine et autres, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de quatre vingt dix-neuf hectares quatre vingt quinze ares quatre vingt quatre centiares, dépendans des communes de Verviers, Stembert et Ensival, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant de la route de la Vesdre en suivant la propriété de M. Dubois d'Andrimont, le chemin vicinal de Verviers à Ensival et la propriété de Mme. Soumagne, jusqu'au chemin des minières.

A l'Est, reprenant le chemin des minières jusqu'à son embouchure avec la chaussée de Verviers à Heusy, puis suivant cette chaussée jusqu'à la limite de la propriété des enfans Bonjean.

Au Sud, longeant alors les propriétés des enfans Bonjean et de M. Chapuis et le chemin d'exploitation des champs d'Ouhay à Heusy jusqu'à son embouchure avec le chemin d'exploitation venant de la ferme dite de la Houkaye, appartenant à M. Grognard.

A l'Ouest, continuant ensuite à suivre ce dernier chemin d'exploitation, les propriétés de M. Grognard et de Mme. Lonhienne, et le chemin d'exploitation existant entre la propriété du demandeur et celles de M. Grognard et de la veuve Gilson jusqu'à la route de la Vesdre, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers soixante centimes par hectare et s'engage de plus à les indemniser de telle autre manière que la législation ou le gouvernement jugera à propos de prescrire.

LA DÉPUTATION PERMANENTE.

DU

CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE,  
EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

Arrête :

1. Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Verviers et des communes rurales de Stembert et Ensival, feront publier pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale;

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous, jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit;

3. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 14 mars 1837.

Présents : MM. Baron Vandenstein, gouverneur, Delfosse, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhonneux et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,  
F. N. J. WARZÉE.

1488

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE  
DU  
CONSEIL PROVINCIAL  
DE LIEGE.

Vu les lois du 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'art. 3 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

« Art. 3. Les demandes en concession ou en extension, publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface, de la manière indiquée au titre IV, section 1re. de la loi du 21 avril 1810. »

Attendu que les concessionnaires de la mine de houille du château du Sart, ont déclaré persister dans la demande en extension de concession de mines de houille, formée par J. J. Dubois et Compagnie, le 5 novembre 1831, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 3 de l'arrêté royal précité.

Arrête :

Les publications de ladite demande seront renouvelées, pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810; mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.

Les articles 2 et 3 de l'ordonnance du 12 novembre 1831 transcrits ci-après, seront de nouveau exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège, le 28 juillet 1837.

Présents : MM. baron Vandenstein, gouverneur, Delfosse, Seronx, Boussemart, Gouvy, Lhonneux, et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,  
F. N. J. Warzée.

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION

DE

**MINES DE HOUILLE,**

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

**72 BONNIERS 69 PERCHES 69 AUNES,**

DÉPENDANS DES

COMMUNES DE VILLERS-LE-BOUILLET ET ANTHEIT.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 5 novembre 1831, sous le n° 1390 du répertoire particulier, le sieur J. J. Dubois et compagnie, domicilié à Huy, concessionnaire de la mine du château du Sart, à Ampsin, a formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de septante-deux bonniers 69 perches 69 aunes, dépendans des communes de Villers-le-Bouillet et Antheit, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant de l'intersection des chemins de Halbosart à Villers-le-Bouillet avec celui d'Antheit à Halbosart, passant à l'endroit dit Chêne aux Eligottes, et le continuant jusqu'à la rencontre d'un sentier que l'on suit, se rendant du chemin de Huy à la Paix Dieu; de là, suivant ledit chemin de Huy à la Paix Dieu, jusqu'à la rencontre à droite d'un autre chemin passant à l'Ouest de la maison de la veuve Godbille, que l'on suit encore vers l'Est, sur une longueur de 280 aunes, jusqu'à la rencontre de celui de Laigoffe; suivant ensuite ce dernier chemin qui se reporte à celui dit Liège de Jemeppe, jusqu'à celui de Barbarevue et de ce dernier jusqu'à celui d'Ampsin, allant au thier Paquai.

A l'Est, descendant le dit chemin jusqu'à un ruisseau faisant limite de la concession du Sart.

Au Sud Ouest, suivant le dit ruisseau jusqu'à une source faisant la limite de la concession du Sart; de ce point par une ligne droite longue de 271 aunes, aboutissant à la ferme de la veuve Delize-Lespagne.

A l'Ouest, de ce dernier chemin, suivant le chemin de Huy à la Paix Dieu, jusqu'à la limite de la demande en concession de Malsemaine; suivant toutes les sinuosités de cette limite, qui est une propriété appartenant à la veuve Delize-Lespagne et qui aboutit, à l'intersection des chemins de Halbosart à Villers-le-Bouillet avec celui d'Antheit à Halbosart, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers quinze centes et demi par bonnier carré.

LA DÉPUTATION DES ETATS

DE LA

PROVINCE DE LIEGE,

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,  
ET DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818 ET D'APRÈS  
LA DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE DU 11 JUILLET 1820.

Arrête :

1. Les bourgmestres de Liège, Huy, Villers le Bouillet et Antheit, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en extension de concession de mines de houille, ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale;

2. Les oppositions et les demandes en concurrence, seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

En séance à Liège, le 12 novembre 1837.

Présents : Messieurs Tielemans, gouverneur-président, baron de Lamberts, Boussemart, Bellefroid, de Colard Trouillet, Waltery, et F. N. J. Warzée, greffier des états.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,  
F. N. J. WARZÉE.

1487

BOURSES.

PARIS, LE 8 AOUT.

Cinq pour cent.	110 45	Esp. D. diff. s. int.	7 3/8
Trois pour cent.	79 15	Dt. pas. s. int.	5 4/8
Act. de la B. de Fr.	96 80	Belg. Empr. 1832	103 1/2
Napl. Cert. Falc.	96 80	Banque de Belg.	4437 50
Esp. Ardoin 1834.	23 1/2		

LONDRES, LE 7 AOUT.

3 1/2, consolidés.	91 7/8	Espagne. Cortès.	22 1/2
Bel. em. 1832 C. D.	53 1/2	Différées.	8 1/2
Holl. Dette active.	41 1/2	Passives.	5 5/8
Portugais, 5 p. c.	41 1/2	Russie.	20
Id. 3 p. c.	26 1/2	Brazil. Empr. 1834.	84 1/2

AMSTERDAM, LE 8 AOUT.

Holl. Dette active.	100 5/8	Inscr. au gr. livre.	66 5/8
Dito 2 1/2.	53 1/2	Certif. à Amst.	96 1/8
Différée.	53 1/2	Pologne. L. n. 500f.	434 7/8
Billet de change.	22 13/16	Lots de Rd. 50 f.	409 3/4
Syndic. d'amort.	93 1/8	Espagne. E. Ard.	20 13/16
3 1/2.	76 1/4	Dito grd.	20 3/4
Soc. de comm. P.-B.	165 1/4	Dette différ. anc.	7 3/4
nouvelle.	99 3/4	nouv.	2 1/2
Russie, 11 et C. 5.	104 1/2	passive.	7 1/16
1829, 5.	104 1/4	Autriche. Métal. 5.	100 3/4

ANVERS, LE 9 AOUT.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	NAPLES. Cert. Falc.	92 1/2
Det. différ.	45 1/2	STAT-RO. Lev. 1832.	101 1/2
Emp. de 48 mill.	104 1/4	An. 1834.	97 1/2
HOLL. Dette active.	41 1/2		
Rente remboursab.	97 1/4		
Autriche. Métall.	104 1/4		
Lots de fl. 100.	428 1/2		
de fl. 250.	630 1/2		
de fl. 500.	113 1/2		
Polog. Lots fl. 300.	131 1/2		
de fl. 500.	85 1/4		
BRÉSIL. E. à L. 1834.	20 1/2		
ESPAG. Emp. 1834.	20 1/2		
D. dif. 1834.	20 1/2		
Dit. p. 1834.	20 1/2		
Dette diff.	7 1/4		

CHANGES.

Amst., c. jours.	pair
Rotterdam, idem.	1 0/0
Paris, idem.	1/8 av.
2 mois.	5/8 o/p p. P.
Lond. p. Estr. c. j.	20 1/2
2 mois.	39 1/4
Ham. p. 40 HB. c. j.	35 3/16
2 mois.	35 1/2
Bruxelles et Gand.	1/4 o/p

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 9 AOUT 1837.

L'Actif Espagnol a été ferme à notre bourse de ce jour malgré que Paris viciant sa variation. Ardoin ouvert 20 3/8 1/4 5/8 3/4 et resté 20 5/8 arg. au comptant.

Primes à un mois 21 1/2 dont 4 qo cours.

On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 9 AOUT.

COURS			
Emp. Rotsch.	101 3/8	Act. des Hauts-F.	133 1/2
Fin cour.	101 3/8	Act. Charb. Flenu.	98 7/8
1836, 4 p. c.	92	Act. Banq. lonc.	105 1/2
Fin cour.	92	Act. Ch. H. et W.	146 1/2
Dette activ. 2 1/2.	53 1/2	Act. Ch. Sclessin.	127 1/4
E. de la ville 1832.	99 1/2	Act. Entr. Indust.	125 1/2
Dette active holl.	52 1/2	Act. Ch. Lev du F.	125 1/2
Rente domaniale.	85 1/4	Act. S. d'Ougrée.	100 1/2
BRÉSIL 1834.	20 1/2	Act. S. Sars-Lonch.	100 1/2
AUTRICHE. Métall.	104 1/4	Act. Che. de fer.	100 1/2
ROME. 1832.	101 1/2	Act. S. de Venne.	100 1/2
NAPLES. Falconnet.	92 1/2	Act. bat. à V. Anv.	100 1/2
Banque Tav.	100 1/2	Act. S. St. Léona.	100 1/2
PORT. Dona Maria.	20 5/8	Act. S. Chatelet.	134 1/2
ESPAG. Ard. 1834.	20 5/8	Act. S. Verrieres.	100 1/2
Fin cour.	20 1/2	Act. Eel. gaz. rés.	100 1/2
gros. pièces.	20 1/2	Act. S. Raffinerie.	100 1/2
pr. 4 m. d. l.	24 1/4	Act. Ver. Charl.	110 1/2
différée 1834.	20 1/2	Act. Expl. l'Espér.	140 1/2
anc.	20 1/2	Act. des Brasseries.	100 1/2
dette passive.	20 1/2	Act. Librairie H.	100 1/2
		Act. Typogr. W.	100 1/2
		Act. Fabr. Tapis.	100 1/2
CHANGES.		Act. Fabr. de fer.	100 1/2
Amst. ct. jours.	1/8 o/p p.	Act. Mutual. ind.	142 1/4
Lond. ct. jours.	12 10	Act. C. de Brages.	100 1/2
PARIS. ct. jours.	1/8 av.	Act. H. F. Monc.	100 1/2
		Act. lib. Meline.	100 1/2
ACTIONS.		Act. S. act. réun.	100 1/2
Act. Société Gén.	785 1/2	Act. S. de Flcu.	100 1/2
Act. id. em. Par.	665 1/2	Act. Ebénisterie.	100 1/2
Act. de la S. de C.	137 1/2	Act. Librairie Sc.	100 1/2
Act. la B. de B.	139 1/2	Act. Fab. Pianos.	100 1/2
Act. C. Sam. et O.	105 3/4		

VIENNE, LE 1er. AOUT.

Métalliques.	105 1/2.	Actions de la Banque.	1368 1/2.
--------------	----------	-----------------------	-----------

Imprimerie de J.-Bte. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.